



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 25 juin 2026

**Objet : RCEA – RN 79 – Aménagement à 2x2 voies Clermain/Ste-Cécile
Mesures de circulation au mois de juillet 2026**

Dans le cadre de la sécurisation de la RCEA entre Mâcon et Paray-le-Monial, **la DREAL Bourgogne Franche-Comté a lancé un chantier d'envergure pour aménager à 2x2 voies la RN79 sur 3 kms entre Clermain et Ste Cécile.**

La réalisation de la plateforme routière ainsi que les raccordements sur les voies connexes vont s'achever générant les restrictions de circulation suivantes :

- le 1^{er} juillet, la circulation sur la RN79 au niveau du chantier bascule à double sens sur la chaussée côté nord (futur sens Mâcon/Paray-le-Monial). Les bretelles de l'échangeur 6 « Ste-Cécile » en venant de Mâcon sont rouvertes.

- du 1^{er} juillet au 27 juillet 2026, les travaux concernent les finitions de chaussée côté sud. Pour les besoins du chantier, dans le sens Paray-le-Monial/Mâcon :

→ la bretelle de sortie de l'échangeur 6 « Sainte-Cécile » sera fermée du 1^{er} au 10 juillet (déviation en poursuivant sur la RN79 en direction de Mâcon et en faisant demi-tour à l'échangeur 4 « Charnay-lès-Mâcon » pour rejoindre les échangeurs 5 « Cluny » ou 6 « Ste-Cécile » dans le sens Mâcon / Paray-le-Monial),

→ l'aire de la Grosne sera fermée du 1^{er} au 27 juillet, l'accès à la carrière de Ste-Cécile se fera dans le sens Mâcon/Paray-le-Monial via l'aire de Ste-Cécile.

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

A compter de fin juillet 2026, la circulation s'effectuera sur 1 voie dans chaque sens au niveau de la zone de travaux.

La durée de ces restrictions sera ajustée selon les conditions météorologiques et l'avancement des travaux.

L'ouverture à 2x2 voies de la RN79 interviendra à l'automne 2026, une fois les inspections de sécurité réalisées.

Conscients de la gêne occasionnée, les services de l'État mettent tout en œuvre pour limiter les impacts du chantier sur ce secteur.

Pour rappel, pour la sécurité de tous, le respect des limitations de vitesse et de la signalisation de chantier est de rigueur.

Toute l'actualité des opérations de la RCEA sur le site <https://www.rcea-saoneetloire.fr/>.

Pôle communication

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex